

24 avril 1974

Coopération technique avec le Rwanda: Contribution fédérale de fr. 2'400'000.-- pour la septième phase du projet de développement rural de Kibuye

Département politique. Proposition du 28 mars 1974 (annexe)
 Département des finances et des douanes. Co-rapport du 3 avril 1974 (adhésion)

Département de l'économie publique. Co-rapport du 10 avril 1974 (adhésion)

Conformément à la proposition, le Conseil fédéral

d é c i d e :

De libérer un montant de fr. 2'400'000.-- pour le projet "Vulgarisation et formation agricoles en préfecture de Kibuye au Rwanda". Les engagements se feront à la charge du crédit de programme de 275 millions de francs destinés à la Coopération technique selon l'AF du 26 juin 1972. Les paiements résultant de ces engagements seront imputés à l'article budgétaire no 202.493.01.

Extrait du procès-verbal:

- EPD	20	pour	exécution
- FZD	9	pour	connaissance
- EVD	5	"	"
- EFK	2	"	"
- Fin. Del.	2	"	"

Pour extrait conforme:
 Le secrétaire,

Sauvignat

t. 311 Rwanda 1 - HON/dm

3003 Berne, le 28 mars 1974.

No 354/73

Distribuée

Au Conseil Fédéral

Coopération technique avec le Rwanda :
 Contribution fédérale de fr. 2'400'000.--
 pour la septième phase du projet de dé-
 veloppement rural de Kibuye

Les activités du projet de développement rural de Kibuye ont débuté en janvier 1965. Elles ont entraîné, du côté suisse, des dépenses de l'ordre de fr. 4'700'000.--.

Les résultats atteints au cours des phases antérieures sont les suivantes :

- accroissement continu de la production caféière dans la préfecture de Kibuye (800 t. en 1966 et plus de 2000 t. en 1973);
- diversification de la production des exploitations (légumes, arbres fruitiers, pomme de terre, soja);
- application des méthodes de lutte anti-érosive;
- formation de 60 assistants agricoles, tous engagés aujourd'hui par le Ministère de l'agriculture, 50 autres assistants étant encore en cours de formation;
- ouverture d'un centre d'élevage et de 4 centres de saillie;
- création de 16 étangs piscicoles au milieu rural.

En prenant en considération les conclusions et propositions de l'étude de développement de la région en bordure du lac Kivu, réalisée en 1972 - 73 par la coopération technique, la septième phase a pour objectifs de :

- créer des zones de développement agricole intégré;
- soutenir la direction rwandaise du centre de formation dans ses efforts de diversification;
- remettre aux rwandais toutes les tâches d'exécution assumées dans le cadre du service de l'agriculture;
- renforcer les actions portant sur l'élevage et la commercialisation des produits agricoles.

A cet effet, un crédit de fr. 2'400'000.-- est prévu, couvrant une période de deux ans.

Au Conseil Fédéral

Coopération technique avec le Rwanda:

Projet agricole de Kibuye

1. Cadre général

Le Rwanda, petit pays montagneux au centre de l'Afrique, d'une superficie de 26'000 km² et une population d'environ 4 mio d'habitants a, dans le passé, bénéficié substantiellement de la coopération technique suisse: plus de 35 mio ont été dépensés à ce titre dans ce pays au 31 décembre 1972. Environ 1/4 de ce montant a été attribué à la coopérative Trafipro, importante coopérative de consommation et de commercialisation agricole. Deux autres actions importantes ont été entreprises dans la préfecture de Kibuye: le Projet pilote forestier et le projet agricole. En outre, différents autres projets de moindre envergure sont en cours, telle que l'affectation de deux géologues au Service géologique du Rwanda, de professeurs au Collège Officiel de Kigali et d'un conseiller à la Présidence. Environ une dizaine de coopérateurs techniques travaillent dans des hôpitaux, dans une coopérative artisanale récemment créée et dans d'autres secteurs.

2. Le projet, état actuel et résultats

2.1. Situation actuelle

Commencé en 1965, le projet agricole de Kibuye comporte actuellement trois volets:

- Le Centre de Formation Agricole (CFA) forme des assistants agricoles (cours théoriques et pratiques de deux ans) pour les services du Ministère de l'Agriculture.
- L'appui au Service de l'Agriculture dans la Préfecture de Kibuye par quatre agronomes suisses, qui conseillent les agronomes rwandais et les assistants agricoles en vue d'améliorer la méthode de travail du Service, son objectif étant d'améliorer et de diversifier les exploitations agricoles et d'augmenter la production agricole de la Préfecture.
- Diverses activités de moindre envergure portant sur l'élevage (multiplication de la volaille, adaptation de gros bétail), la commercialisation (fourniture de matériel de production agricole et appui aux groupements de production), la pisciculture et l'apiculture.

En ce moment, 7 coopérateurs suisses travaillent dans le projet agricole de Kibuye qui a, depuis sa création en 1965, été financé par six crédits successifs de coopération technique d'un montant d'environ 5 mio Sfr. jusqu'à fin 1973.

total)

- 2 -

2.2. Résultats

2.2.1. Vulgarisation

Dans un contexte particulièrement difficile (densité démographique très élevée, topographie accidentée, infrastructure embryonnaire, exploitations exiguës) le projet apporte son appui aux initiatives locales susceptibles d'améliorer la condition du paysan par l'intensification et la diversification de la production agricole.

L'augmentation de la production est surtout sensible pour le café, seule culture d'exportation de la région; une meilleure organisation des campagnes de désinsectisation, la diffusion des méthodes de taille et d'entretien, la plantation de nouvelles caféières ont contribué à augmenter la production de la préfecture de 800 t en 1966 à 1500 t en 1969 et à plus de 2000 t en 1973. Le projet a fourni en 1972 50'000 plantules de caféiers aux agriculteurs.

La diversification de la production, compte tenu de la faible surface des exploitations (env. 1 ha en moyenne) porte sur les légumes, encore inconnus pour la plupart il y a quelques années, mais largement diffusés aujourd'hui, sur les arbres fruitiers, à raison de 1 à 3 exemplaires par exploitation et, pour des zones plus limitées, sur les pommes-de-terre et le soja.

La lutte anti-érosive dans les exploitations rwandaises représente un des facteurs fondamentaux pour le maintien de leur capacité de production. Abandonnée après l'indépendance, cette amélioration structurale est actuellement largement diffusée et appliquée, en particulier par la plantation d'herbes perennes en courbes de niveau. La multiplication de ces plantes, assurée à l'origine par le projet, est maintenant en voie d'être reprise entièrement par les cultivateurs eux-mêmes.

Ces résultats, toute la préfecture, sont cependant particulièrement dans les groupes d'agriculteurs créés il y a quelques années par chaque moniteur agricole.

2.2.2. Formation

Depuis la fondation du CFA fin 1966, 60 jeunes assistants agricoles sont entrés au service du Ministère de l'agriculture et de l'élevage, et 50 se trouvent encore en formation. Celle-ci essentiellement axée sur la pratique,

leur a permis de s'adapter facilement aux difficultés que rencontre le "fonctionnaire de brousse".

- 3 -

L'exercice de leur profession dans des conditions déterminées dès les premiers mois de formation les prépare à leur future fonction autant sur le plan social que technique. Le CFA est la seule école de formation de cadres agricoles moyens au Rwanda. L'objectif du Gouvernement rwandais est de former environ 250 assistants agricoles (1 par commune et suffisamment pour les projets agricoles). La direction du CFA a été confiée en septembre 1973 à un directeur rwandais.

2.2.3. Autres actions

Le Centre d'élevage de Kibuye est entré dans sa phase opérationnelle: quelques génisses sélectionnées ont déjà été fournies aux agriculteurs et 4 centres de saillie ouverts grâce aux taureaux acclimatés à Kibuye. Beaucoup d'essais pratiques doivent encore être faits en vue de résoudre le problème de l'association agriculture-élevage dans la préfecture. Les problèmes de l'élevage en haute altitude sont encore plus mal connus.

L'apiculture a été encouragée dans une zone qui compte 8 apiculteurs disposant d'un matériel moderne. La production est bonne mais le manque de soutien des cadres et des autorités communales et l'investissement important à moyen terme rendent l'extension de la zone difficile.

L'intérêt des agriculteurs pour la pisciculture progresse malgré les difficultés d'approvisionnement en alevins. En effet, 16 étangs d'une surface de 37 a ont été construits par la population depuis 1971. Le projet a construit pour sa part 4 étangs à Kibuye dont 2 destinés à l'alevinage.

Les activités dans le domaine de la commercialisation se sont également développées. Le stock agricole de Kibuye fournit aux cultivateurs outils, semences, produits de conservation. Il réalise également certains essais de stockage et de conservation de produits vivriers.

3. La septième phase

3.1. L'apport de l'étude de développement de la région en bordure du lac Kivu

L'agriculture a reçu une place importante dans le cadre de l'étude de développement de la région du lac Kivu, financée par la coopération technique suisse et réalisée en 1972/73. Les objectifs stratégiques concernant ce secteur économique portent simultanément sur la création d'emplois non agricoles, pour diminuer la pression démographique exercée sur les exploitations trop petites, et sur la concentration des efforts dans certaines zones, en vue de lever les nombreux goulets d'étranglement freinant actuellement le développement agricole.

- 4 -

L'étude propose un avant-projet de structuration rurale et de diversification des secteurs d'intervention. Cet avant-projet a fourni la trame du nouveau volet "vulgarisation" de cette phase.

Sur le plan général, l'étude a incité les autorités à corriger certains types d'intervention du projet; en effet, ils doivent être fonction de l'interdépendance des aspects de la vie du cultivateur rwandais et ne peuvent pas se limiter aux problèmes purement agricoles.

3.2. Nouvelles orientations et perspectives

Dans la perspective dégagée par l'étude régionale de développement, les grandes lignes du projet se définissent comme suit:

- création de zones de développement agricole intégré;
- soutien à la direction rwandaise du CFA pour l'élargir à d'autres activités (recherches appliquées, sessions courtes de formation tous domaines, etc.);
- réduction des fonctions des collaborateurs suisses dans le service de l'agriculture.

Ces nouvelles orientations portent donc sur, d'une part un désengagement dans les activités déjà structurées au niveau rwandais et d'autre part un engagement accru dans les secteurs complémentaires encore délaissés.

Dans l'espace de 8 années, le projet a permis au personnel du service officiel d'atteindre un niveau de formation adéquat (moniteurs et assistants agricoles), de mettre sur pied une organisation satisfaisante et d'être ainsi en mesure de répondre aux exigences courantes de sa fonction.

Les cultivateurs connaissent maintenant les techniques culturales améliorées. Il faut donc les inciter à les appliquer dans le cadre particulier de l'exploitation rwandaise. L'appui extérieur nécessaire sera l'une des tâches des phases ultérieures du projet.

- 5 -

On peut estimer à 1890 la date d'un désengagement définitif, pour autant que d'autres actions viennent compléter dans les autres secteurs économiques les efforts actuellement entrepris dans le secteur agricole.

Il faut souligner le fait que toutes les actions entreprises ne le sont qu'avec la participation étroite des autorités, des organismes et de la population. Le projet a pour tâche de soutenir les initiatives locales dans une mesure qui permette aux intéressés de rester maîtres de l'évolution à tout moment et dans tous les domaines. Beaucoup d'actions mentionnées peuvent ainsi paraître encore mal définies, car elles doivent encore être élaborées en commun avec les Rwandais.

3.3. Description de la septième phase (1.3.1974 - 29.2.1976)

3.3.1. Action de vulgarisation agricole

L'action de vulgarisation comporte deux volets :

- premièrement un appui au Service de l'Agriculture dans la Préfecture;
- deuxièmement la mise en place d'expériences pilotes qui seront réalisées dans des zones géographiquement limitées.

3.3.1.1. Appui au Service de l'agriculture

- Formation du personnel du Service de l'Agriculture : le projet participera à l'organisation de cours de recyclage et de formation accélérée des nouveaux moniteurs agricoles.

- 6 -

- Sur demande du Service de l'agriculture, des appuis tels que l'établissement de pépinières communales, de germoirs de café, etc. seront donnés.
- Vulgarisation piscicole
Pêche: des filets et du matériel de pêche seront vendus par le Stock agricole de Kibuye et par les Centres agricoles des communes du lac (cf. 3.2.)
Pisciculture: les étangs piscicoles construits au CPA seront maintenus pour répondre à tous les besoins en alevins de la préfecture pour les premières mises en charge des étangs.
- Vulgarisation apicole
Le programme du Service de l'agriculture concernant la vulgarisation apicole sera appuyé notamment par:
 - la formation de moniteurs apicoles;
 - l'établissement et l'entretien de ruchers expérimentaux;
 - un crédit aux apiculteurs pour l'établissement de nouveaux ruchers.

3.3.1.2. Zones d'intensification de développement rural

Deux à trois zones de 400 à 600 exploitations, en régions à forte densité de population, seront choisies par la population et les autorités rwandaises concernées.

Les objectifs de ces zones sont:

- l'intensification de l'exploitation agricole, en particulier par l'association agriculture-élevage, au sein de l'exploitation;
- la création de structures de stockage et de commercialisation, en particulier pour les produits vivriers;
- la création de groupements d'agriculteurs assurant la vulgarisation agricole;
- la création d'une structure de réflexion-action à même de prendre en mains le développement socio-économique de la zone.

L'action consiste en:

- la formation de 1/10ème au moins des agriculteurs de la zone, sous la direction d'un assistant agricole expérimenté (AA de zone), par un stage pratique-théorique d'une durée d'une saison culturale (4 à 5 mois, 3 à 4 jours/semaine, six heures/jour) auprès de l'exploitation modèle de la zone;
- un suivi intensif des sortants du stage pendant six mois par le AA de la zone. Les sortants formeront des

groupes de vulgarisation, avec l'aide de ce dernier. Ils se constitueront, si possible, en groupements de production.

3.3.2. Action d'élevage

L'action d'élevage porte sur:

- l'appui au service de l'élevage dans les domaines de la formation et de l'encadrement des 200 techniciens et aides-infirmiers d'une part, et de l'amélioration de l'infrastructure (notamment subvention de centres vétérinaires de 2ème ordre, d'abreuvoirs et de centres de saillie etc) d'autre part;
- le maintien du Centre d'élevage de Kibuye (à proximité du CFA) pour la diffusion de volailles, lapins, bovins et ânes;
- un Centre d'élevage de production en haute altitude. Ce centre assurera l'information des éleveurs, les soins vétérinaires, la sélection des animaux et la diffusion de matériel de première nécessité. Sont également envisagés des concours d'élevage et la création d'un syndicat d'élevage.

3.3.3. Action de commercialisation

Cette action comporte deux volets:

- premièrement, conseil et appui pour la commercialisation et le stockage de la production agricole;
- deuxièmement, l'approvisionnement en moyens de production agricole.

3.3.3.1. Commercialisation et stockage

- Soutenir les groupements de production existants par des conseils et par les services du Stock agricole de Kibuye.
- Favoriser la culture de produits agricoles commercialisables en haute altitude par la participation à l'amélioration des voies d'accès aux zones de production et par la mise sur pied d'organismes chargés de la diffusion des semences et l'organisation du stockage et de la commercialisation de la production agricole.
- Créer un journal à parution mensuelle en Kinyarwanda pour l'information en matière de commercialisation et de vulgarisation.

- 8 -

3.3.3.2. Fourniture de moyens de production agricole

Création de Centres agricoles communaux (CAC) dans les communes qui le désirent et qui garantissent une participation active, en étroite collaboration avec la Division de vulgarisation du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage. Ces centres assureront:

- la vente de matériel de production agricole et d'élevage;
- l'information agricole;
- l'entreposage temporaire de la production des groupements d'agriculteurs.

Les CAC de la préfecture seront approvisionnés par le Stock agricole de Kibuye.

3.3.4. Le Centre de Formation Agricole

- Appui au Centre proprement dit

Chacun des coopérants suisses donnera des cours selon sa spécialité à la demande du directeur, jusqu'à concurrence de deux heures par semaine.

Une partie des frais de fonctionnement sera financée sous forme de bourses.

- Appui à l'exploitation agricole de Centre

Maintien des champs d'essais et de démonstration... Pour suite du programme de recherches appliquées en collaboration avec l'ISAR. (Institut des Sciences Agronomiques du Rwanda)

Remise progressive de la direction suisse de l'exploitation agricole à un responsable rwandais au courant de l'année 1974.

3.3.5. Appui aux organes de développement.

Les organes de développement préfectoraux et communaux seront appelés à jouer un rôle coordinateur entre, d'une part, les autorités préfectorales et communales et les projets de coopération, et, d'autre part, la population rurale participant aux actions de développement. Ce rôle de coordination s'étend à l'élaboration, à l'exécution et au contrôle de ces activités de développement.

L'appui du projet consiste en la mise à disposition d'un coopérant pour leur organisation et leur animation. De plus, un appui financier limité pourra être attribué pour la mise en oeuvre d'actions de développement à caractère prioritaire.

B.3.6. Bourses

Actuellement, le Rwanda n'a pas la possibilité de former des ingénieurs et des pédagogues agricoles. Pour combler cette lacune, le projet attribue des bourses de ce genre de formation à de jeunes Rwandais dans des institutions de pays africains voisins (notamment Nairobi University, Egerton College, Kenya).

4. Moyens et personnel prévus

Pour assurer la bonne marche des actions prévues, il ne sera pas nécessaire d'augmenter l'effectif du personnel (sauf pour la période de chevauchement de deux coopérants pendant environ 9 mois). Il est cependant indispensable que le nouveau personnel soit spécialisé dans des domaines qui ne sont pas encore représentés à Kibuye. La structure de la nouvelle équipe doit être:

1 sociologue	Chef de projet, organe de développement
1 ingénieur agronome	responsable de l'action de vulgarisation
2 ingénieurs agronomes ou tech. agr.	collaborateurs de vulgarisation
1 ingénieur agronome ou vétérinaire	action de l'élevage
2*techniciens commerciaux	action de commercialisation
1 technicien agronome	affecté au CFA

* dont un partira début 1975 sans être remplacé.

Les moyens à mettre en oeuvre pour l'action de vulgarisation resteront au niveau actuel. Pour le Centre de Formation, ils diminueront sensiblement, la phase d'extension étant presque terminée. Il sera cependant nécessaire d'augmenter les moyens attribués aux actions d'élevage et de commercialisation.

Le Gouvernement rwandais participe directement au projet par la mise à disposition et la rétribution du personnel rwandais suivant:

1 directeur et 2 professeurs au Centre de Formation Agricole.
7 assistants agricoles pour les activités agricoles diverses*
1 vétérinaire; 2 zootechniciens et 2 infirmiers-vétérinaires pour l'action d'élevage.

Il s'y ajoute la mise à disposition de 4 logements et la participation financière au fonctionnement du Centre de Formation Agricole et aux constructions pour l'action d'élevage.

Cette participation représente environ 12 % du coût total du projet.

5. Budget (1.3.1974 - 29.2.1976)

Pour garder la vue d'ensemble sur les activités individuelles du projet, il est nécessaire d'établir le budget selon des actions partielles

5.1. Action partielle : Vulgarisation 100

110 Personnel (80 mois/experts)	400'000.-
140 Matériel (pépinières, pisciculture, /150 apiculture)	6'000.-
160 Constructions	60'000.-
170 Fonctionnement	50'000.-
	<hr/>
Total: action partielle 100	516'000.-
	<hr/>

5.2. Action partielle : Elevage 200

210 Personnel (21 mois/expert)	105'000.-
240 Matériel (bétail, /250 médicaments)	25'000.-
260 Constructions	90'000.-
270 Fonctionnement	25'000.-
	<hr/>
Total: action partielle 200	245'000.-
	<hr/>

5.3. Action partielle : Commercialisation^m 300

310 Personnel (39 mois/experts)	219'000.-
340 Matériel (eau, électricité, /350 petit matériel)	55'000.-
360 Constructions	130'000.-
370 Fonctionnement	266'000.-
	<hr/>
Total: Action partielle 300	610'000.-
	<hr/>

5.4. Action partielle : CFA 400

410 Personnel (24 mois/expert)	142'000.-
430 Bourses élèves	44'000.-
440 Matériel	
/450 "	45'000.-
470 Fonctionnement	75'000.-
	<hr/>
Total: Action partielle 400	306'000.-
	<hr/>

- 11 -

5.5. Action partielle : organes de développement 500

510 Personnel : simultanément chef de projet, cf poste budgétaire 610	p.m.
550 Matériel	5'000.-
570 Fonctionnement	30'000.-
	<hr/>
Total : action partielle 500	35'000.-
	<hr/>

5.6. Action partielle : administration générale du projet 600

610 Personnel (32 mois/expert)	200'000.-
630 Bourses	40'000.-
640 Matériel	
/650 "	80'000.-
670 Fonctionnement	135'000.-
680	20'000.-
	<hr/>
Total : Action partielle 600	475'000.-
	<hr/>

5.7. Récapitulation

100 Action vulgarisation	516'000.-
200 " élevage	245'000.-
300 " commercialisation	610'000.-
400 " CFA	306'000.-
500 " Organes de développement	35'000.-
600 " administration du projet	475'000.-
	<hr/>
	2'187'000.-
Réserve et imprévus	213'000.-
	<hr/>
	2'400'000.-
	<hr/> <hr/>

6. Institution responsable

Le Délégué à la Coopération Technique

- 12 -

7. Avis

Notre Ambassadeur et notre coordinateur à Nairobi ont participé aux négociations avec le gouvernement rwandais pour l'accord du projet et soutiennent la nouvelle orientation du projet.

La signature de l'accord est intervenue le 30 novembre 1973.

8. Préavis de l'administration

Division de l'agriculture	Accord
Division du commerce	Accord
Administration fédérale des Finances	Accord
Direction politique : Division II	Accord

9. Proposition

Vu ce qui précède, le Département politique

p r o p o s e

de libérer un montant de frs. 2'400'000.-
pour le projet "Vulgarisation et formation agricoles en préfecture de Kibuye au Rwanda". Les engagements se feront à la charge du crédit de programme de 275 millions de francs destinés à la Coopération technique selon l'AF du 26 juin 1972. Les paiements résultant de ces engagements seront imputés à l'article budgétaire no 202.493.01.

DEPARTEMENT POLITIQUE FEDERAL

(Graber)

Pour co-rapport au:

Département des Finances et Douanes
Département de l'Economie publique

Extrait du procès-verbal:

au Département Politique (20 exemplaires) pour exécution
au Département des Finances et des Douanes (5 exemplaires)
pour information
au Département de l'Economie publique (5 exemplaires) pour
information.